

Service Eau Risques Nature Forêt
Unité Nature Forêt
Affaire suivie par : Frédéric Chevallier
Tél. : 03 39 59 55 71
ddt-nature-foret@doubs.gouv.fr

Participation du public - Synthèse des observations du public

Projet de cahier des charges, fixant les clauses et conditions générales de la location du droit de pêche sur le domaine public de l'État.

Département du Doubs – période 2023-2027

Soumis à la participation du public du 20 mai au 09 juin 2022

sur le site des services de l'Etat dans le Doubs

1 - Observation du public :

Le projet de cahier des charges, fixant les clauses et conditions générales de la location du droit de pêche sur le domaine public de l'État - Département du Doubs – Période 2023-2027 n'a fait l'objet d'aucune observation du public

2 – Décision :

A la demande de Voies Navigables de France (VNF), l'article 55 « Dispositions particulières » du projet de cahier des charges est modifié comme suit :

- le troisième alinéa est remplacé par la rédaction suivante : « Les horaires d'interdiction de la mise en place des engins et filets dans le chenal navigable sont liés aux horaires de fermeture des écluses : 7h à 19h. »
- le quatrième alinéa est supprimé

Le cahier des charges, fixant les clauses et conditions générales de la location du droit de pêche sur le domaine public fluvial de l'État dans le département du Doubs pour la période 2023-2027 ainsi modifié, est soumis à l'approbation de M. le Préfet sur proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires.

La cheffe du service
eau, risques, nature, forêt



Aurélia BARTEAU